



*Municipalité de Cap-Saint-Ignace*

*D'abord et avant tout  
la belle campagne!*

**Province de Québec  
Municipalité de Cap-Saint-Ignace  
M.R.C. de Montmagny**

## **Avis public**

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, greffière-trésorière de la Municipalité,

QUE LE CONSEIL, lors de la séance du 4 mai 2026 qui avait lieu à la salle du Conseil à 20 h, a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 2026-04 RELATIF À LA SALUBRITÉ, À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN  
DES BÂTIMENTS ET LOGEMENTS**

QUE ce règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité au [www.capsaintignace.ca](http://www.capsaintignace.ca) ou encore pendant les heures d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ à Cap-Saint-Ignace, ce septième jour de mai 2026.

La greffière-trésorière,

Sophie Boucher